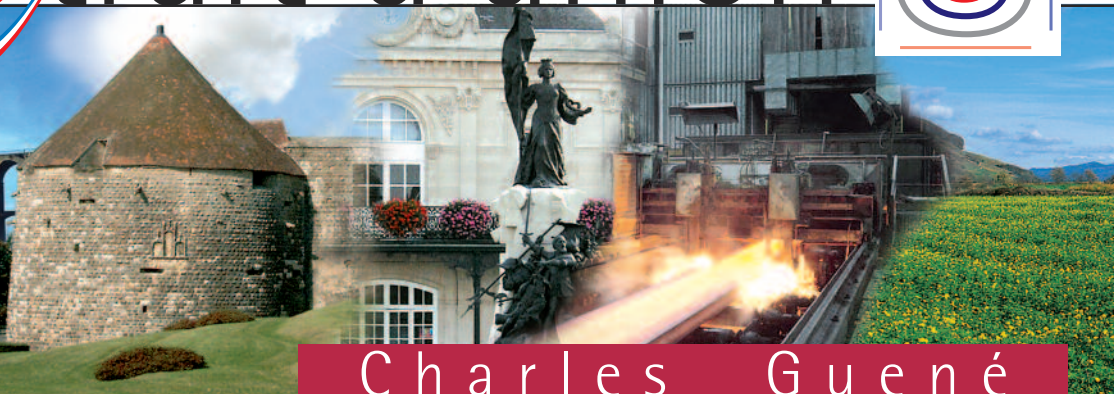




Haute-Marne



Charles Guené
SÉNATEUR DE LA HAUTE-MARNE

SOMMAIRE

Éditorial	1
Réforme des Collectivités : mode d'emploi d'une petite révolution	2
Travaux parlementaires : - La CCEN en action - Désignations - L'avenir de la Poste - Le rapport spécial Défense - Vers une Profession Vétérinaire du XXI ^e siècle	3/4
Infrastructures et développement	5
Renouvellement sénatorial	6
Pour me joindre	6

éditorial

Vers une décentralisation Acte III ?

Sur fond de crise se joue actuellement une partie très serrée : celle de la réforme des collectivités locales.

Le Président de la République nous a demandé de parvenir à un consensus avant l'été 2009 « en mutualisant les moyens pour être plus efficaces ! ».

Il ne s'agit pas seulement de remettre sur le métier, une ultime fois, des outils datant de bientôt deux siècles, et que nous nous évertuons depuis 25 ans à moderniser pour les adapter aux temps nouveaux de la vitesse, des NTIC et du fait urbain. Nous devons aussi, et surtout, construire une démocratie plus citoyenne et plus responsable. C'est là le cœur de la réforme.

Le système ancien que régissaient d'invariables rapports entre les Hommes et les territoires, dans un contexte de croissance permanente, s'est essoufflé. L'État ne peut plus, seul, conserver la responsabilité du partage des ressources et demeurer le bouc émissaire du déséquilibre financier que le consommateur a substitué à l'édifice citoyen d'antan.

Au-delà des rivalités étroites entre les échelons, la réforme de la fiscalité est indispensable et elle devra s'accompagner d'une révolution de la gouvernance des ressources. Faute de quoi, nous assisterons périodiquement à des secousses contre le niveau qui décide, prélève l'impôt et distribue. Le grondement qui progresse autour de la hausse du coût des ordures ménagères est, à cet égard, symptomatique.

Il faut responsabiliser le consommateur, faire en sorte que le contribuable demeure acteur et devienne arbitre des choix. Sinon plus personne ne souhaitera s'aventurer à gérer la cité...

*et avouez que ce serait dommage !
aussi je formule le vœu, qui rassemble
nos consciences, ce défi...*

Charles Guené



Avec François Fillon et Nicolas Sarkozy, lors de l'inauguration du Mémorial Charles de Gaulle, à Colombey-les-Deux-Églises, le 11 novembre 2008. (Photo Eric Girardot)

Réforme des Collectivités : mode d'emploi d'une petite révolution

Le cadre :

Le Président de la République a confié à **Edouard BALLADUR** la direction d'un **Comité de Réforme** qui doit lui remettre, au 1^{er} trimestre 2009, une étude arrêtant les principes d'une rationalisation de l'organisation territoriale, qui, en mutualisant les moyens, devrait permettre plus d'efficacité, des économies et de la lisibilité pour nos concitoyens.

Le Comité réalise des auditions auprès de personnes qualifiées et s'appuie sur plusieurs structures ou missions temporaires.

- A l'Assemblée Nationale, la « **mission Copé** »
- Au Sénat, la « **mission Larcher** », dont je suis Vice-président, et présidée par mon collègue Claude BELOT, Sénateur de Charente-Maritime, qui réunit 36 Sénateurs de la majorité et de l'opposition, à parité.

Par ailleurs, au sein des parlementaires de l'UMP, **quatre ateliers** ont été constitués sur les thèmes : **International, Compétences, Gouvernance et Finances**. Je co-préside l'atelier Finances avec mon collègue Député Alain GEST.

La réflexion se nourrit également des rapports produits sur le sujet, dont les plus récents sont le rapport WARSMANN (Assemblée Nationale), pièce essentielle, mais aussi les contributions d'Alain LAMBERT (Sénat) sur la compétence générale et aussi VALLETOUX (Conseil Economique et Social), RICHARD (Budget et Collectivités locales), PERBEN (Assemblée Nationale), PUECH (Observatoire de la Décentralisation), ou encore le rapport BALLIGAND-LAFFINEUR en cours, et dont je recommande la lecture aux plus intéressés.

Les grandes directions :

A l'exception des Pays, dont le sort semble scellé, on s'achemine vers le maintien des collectivités existantes, mais en constituant un nouveau couple, à l'instar de celui de l'intercommunalité, et qui réunirait les Départements et les Régions sans pour autant les dissoudre. Il serait géré alors par des élus communs procédant d'un même scrutin. Reste à s'entendre sur lequel et, surtout, sur les circonscriptions retenues.

L'idée d'élire les délégués communautaires au suffrage universel direct semble abandonnée, mais on pourrait imaginer leur « fléchage » lors des scrutins municipaux. Une fois ce bel édifice formaté, il conviendra de répartir les compétences entre les uns et les autres.

Autre innovation, le jacobinisme aurait vécu, et le système national ne serait plus uniforme. 8 à 10 métropoles seraient constituées avec statut spécial, et on distinguerait les zones très urbanisées où les conseils généraux s'effaceraient au profit des communautés d'agglomération, des zones rurales où le département pourrait voir son rôle renforcé (en échange d'un peu de gouvernance lâchée au profit des communautés de communes !?)

D'autre part, on pourrait en profiter pour faire de la grande toilette, en fusionnant quelques Régions (ou Départements ?) et des petits toilettages au niveau cantonal si cette entité survit.

Lorsque tout cela sera bien calé, il ne restera plus qu'à discuter des...finances attribuées à chacun, bien sûr en fonction de ses compétences. A ce stade, certains (dont je suis) plaident pour une grande réforme en spécialisant au maximum les impôts par niveau, en attribuant les impôts locaux réformés au couple commune-intercommunalité, et en affectant des parts d'impôts nationaux au

couple Département-Région.

Cette nouvelle architecture reposerait sur un nouveau partage des responsabilités entre l'Etat et les collectivités, et la mise en place d'une nouvelle gouvernance compatible avec les obligations d'équilibre budgétaire au niveau européen, et accepterait que la fiscalité soit globalement liée à l'évolution du PIB et pas plus.

Vers une conclusion... :

Lors de la parution de mon bulletin de mi-2009, il est très probable que nous serons fixés sur la faisabilité du projet et surtout de son acceptation, car les conservatismes en la matière dépassent les clivages politiques traditionnels.

Le fiscaliste que je suis est convaincu que le système actuel ne pourra tenir longtemps sur des modalités techniques incompatibles avec l'évolution des mentalités.

Ce passage délicat, d'une ère à l'autre, nécessitera la tenue temporaire d'une comptabilité à double compte.

En tout cas, je crois que l'échec de ce projet serait lourd de conséquences pour l'avenir des élus et leur relation avec la Nation...



Avec Christine Lagarde, au ministère de l'Économie de l'Industrie et de l'Emploi, lors de la préparation du budget (septembre 2008)

Travaux parlement

La CCEN en action...

Ainsi que je vous en avais avisé dans mon dernier bulletin, la Commission consultative d'Evaluation des Normes (CCEN), ayant pour objet d'associer les collectivités territoriales à l'élaboration des projets de textes les concernant, a été mise en place et j'ai été désigné pour y siéger par le Comité des Finances Locales (CFL).

La consultation de la CCEN sur l'impact financier et technique des mesures créant ou modifiant des normes à caractère obligatoire concernant les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics est, désormais, devenue une réalité.

Durant le dernier semestre, j'ai participé à plusieurs réunions où nous avons étudié 63 projets de textes ministériels, émettant avis favorables, recommandations ou avis défavorables.

Ma participation à cette commission me permet d'alerter l'Association des Maires de France des textes intéressant nos collectivités, susceptibles de paraître prochainement au Journal Officiel. (voir Bulletin des Maires de Haute-Marne de décembre 2008, page 2).

Le rapport spécial de la Défense

A l'occasion du renouvellement triennal, j'ai pu choisir un nouveau rapport et substituer au rapport du budget des Anciens Combattants celui de la Défense. Il s'agit du 2^e budget par ordre d'importance, en volume, après l'éducation.

Au sein des quelques 40 milliards de ce budget, j'ai en charge la partie fonctionnement, soit 30 milliards. A ce titre, je pourrai, entre autres, suivre le contrat de redynamisation des sites de déprise militaire, qui concerne notamment notre département.

Outre cet aspect local, la politique de défense dans la stratégie de sécurité nationale vit actuellement des modifications profondes. Notre Armée se reformate pour s'adapter à des objectifs compatibles avec l'évolution du monde et la place que nous entendons y tenir.

Les menaces ont évolué, la rapidité des crises exige d'autres qualités, les risques ont changé de nature ainsi que le cadre des interventions extérieures. Tout cela s'articulera autour de cinq fonctions

Désignations

A l'occasion du renouvellement sénatorial, j'ai été confirmé par la Commission des finances du Sénat pour siéger au Comité des Finances Locales (CFL).

J'ai été également reconduit dans les fonctions que j'occupais à la Conférence Nationale des Services d'Incendie et de

Secours (Bureau) et à la Cour de Justice de la République.

D'autre part, j'ai été désigné comme Vice-Président de l'Association des Maires de France, au sein du Conseil d'Administration, parmi les 36 Maires de l'Hexagone appelés à représenter l'Association.

L'avenir de La Poste, au sein de la Commission Ailleret

J'ai été désigné pour faire partie des 24 personnalités amenées à siéger au sein de la Commission AILLERET, voulue par le Président de la République, pour évaluer l'impact de l'entrée de La Poste dans un univers concurrentiel à partir de 2011, et les différentes options juridiques et économiques envisageables pour son développement.

J'ai pu participer à certaines des 15 réunions et auditions qui se sont achevées, le 19 décembre 2008, par la rencontre avec le Président SARKOZY, qui a arrêté les principes de la future structure : Ce sera une société de capitaux à 100% contrôlée

par l'Etat, qui pourra aussi disposer, à travers, notamment, de la Caisse des Dépôts, des 3 milliards nécessaires à sa reconversion et à sa mutation. Le statut des personnels y sera conservé.

Dans ce cadre, j'ai pu y défendre la position de l'Association des Maires de France, le 19 novembre à Bercy. Nous avons, à cet égard, obtenu gain de cause :

- La contribution de La Poste à l'aménagement du territoire avec des points pivots sera maintenue.
- Les financements des charges liées à sa mission de service public seront garantis par une péréquation décentralisée et pérenne avec :
 - Le service universel sur toute la France
 - Le transport et la distribution de la presse et l'accessibilité bancaire.

Ces points essentiels devront être intégrés dans la Loi mise en chantier dès 2009 devant le Parlement.

stratégiques revues.

Du livre blanc seront déclinées deux lois de programmation militaire. Nous entrons dans la première (2009-2014).

Dans le cadre de ce premier rapport, pour lequel je suis intervenu à la Tribune le 20 novembre 2008, j'ai insisté sur la nécessité d'une parfaite mise en œuvre des mesures d'accompagnement territorial des restructurations en cours, et présenté 4 amendements pour favoriser, notamment, les reclassements auprès des EPIDE (Etablissements Publics d'Insertion de la Défense) et un amendement tendant à mieux évaluer le coût des opérations intérieures (OPINT).

Dès la rentrée, avec mes collègues François TRUCY (UMP) et Jean-Pierre MASSERET (PS), nous allons entamer l'examen du Projet de Loi de programmation militaire.



Propositions de Loi présentées avec mes collègues

- Visant à responsabiliser les acteurs du crédit à la consommation et lutter contre le surendettement (Philippe MARINI, cosignée le 1^{er} décembre)
- Tendant à garantir la parité de financement entre les écoles primaires publiques et privées sous contrat d'association, lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence (Jean-Claude CARLE, cosignée le 16 octobre). Adoptée en 1^{re} lecture au Sénat le 10 décembre 2008.

aires - Travaux parlementaires

« Vers une Profession Vétérinaire du XXI^e siècle »

J'ai remis mon rapport à Michel BARNIER, Ministre de l'Agriculture, le 8 janvier 2009 et l'ai présenté devant la Profession le 14 janvier, au Ministère.

Depuis juin 2008, à la demande du Premier Ministre, j'ai préparé un rapport parlementaire sur la place du Vétérinaire libéral et l'évolution de son rôle dans le système de surveillance et de gestion des risques de la filière animale ainsi que sur les moyens de revaloriser la profession et d'en renforcer l'attractivité.

J'ai procédé à de nombreuses auditions qui se sont révélées intéressantes et instructives par leur vision croisée de la situation actuelle et des relations entre les différents intervenants de la filière de santé animale : éleveurs, bovins et ovins, Pharmaciens, Organisations professionnelles agricoles, Institutions françaises et européennes et, bien sur, Ordre et Syndicats de Vétérinaires.

Établir le constat, pour ne pas dire le diagnostic, était indispensable pour mettre en lumière les problèmes et proposer les moyens d'y remédier.

Il est apparu clairement qu'en un demi-siècle le contexte de l'exercice de la Profession avait radicalement changé suite

- à l'évolution de la société, notamment l'augmentation du nombre d'animaux de compagnie et par conséquent de la pratique citadine,
- à la formation des exploitants agricoles,
- à la mondialisation dans laquelle s'inscrit désormais l'agriculture,
- à la mise en place de l'espace européen et de la PAC
- et à l'apparition récente d'épizooties faisant craindre pour la santé humaine.

Or, mes recherches ont rapidement montré, à la fois que le vétérinaire est plus que jamais un intervenant indispensable dans le cadre du mandat sanitaire, mais que la profession est vieillissante et a du mal à attirer des jeunes. Cette dualité est au cœur même du problème dont elle est l'une des causes principales avec la faiblesse des revenus dégagés par les vétérinaires ruraux.

C'est pourquoi, deux objectifs me paraissent primordiaux :

- La conservation d'un réseau vétérinaire en milieu rural là où un maillage est essentiel pour l'élevage, en termes de service et de réactivité.
- Et la dynamisation de la Profession en la

tirant vers le haut, notamment, en harmonisant la durée des études avec celle du cursus européen, en déléguant certains actes et en valorisant les autres et en luttant contre les distorsions de concurrence.

L'analyse a également mis en lumière que la vaccination contre la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) avait suscité, ou plutôt révélé, des divergences de vues entre les Vétérinaires et les Éleveurs, notamment, sur la définition des actes que ces derniers avaient le droit d'effectuer eux-mêmes. A cet égard, une clarification me paraît absolument indispensable, dans une optique d'efficacité et afin apaiser des tensions qui ne peuvent qu'être stériles pour l'ensemble de la filière.

Il est impératif d'établir une lisibilité nouvelle qui évitera de tels antagonismes et inscrira dans la continuité des soins, la complémentarité, les responsabilités et l'indépendance de chacun.

Au terme de l'audition des parties prenantes, de mes observations et de mes réflexions, **je préconise donc vingt mesures avec une mise en œuvre échelonnée en 3 étapes (immédiate, à 2 ans et à 5 ans)**, notamment et très schématiquement :

- demander à la Commission européenne de publier la liste des Écoles vétérinaires européennes réciproquement reconnues,
- la réforme des études vétérinaires en ce qui concerne les bourses d'étude, les frais de scolarité et le tutorat,

- la tarification régionale des actes de prophylaxie et le paiement par l'Etat dans de meilleurs délais,
- la facilitation de la transmission d'entreprise en rendant la taxation des plus values plus homogène et plus juste,
- le toilettage du code de déontologie et du code rural vis-à-vis de l'entreprise vétérinaire,
- la précision et les modalités de délégation de l'acte vétérinaire - vaccination FCO.

L'ensemble de ces mesures a été plébiscité tant par la Profession que par les Éleveurs et le Gouvernement.

Des mesures rapides vont être prises sur les plans réglementaires et législatifs pour mettre fin aux tensions et redynamiser le métier. Six mois de travaux intensifs m'ont permis de découvrir un monde nouveau et de lui apporter des ouvertures prospectives dans le cadre de ce rapport parlementaire

« Pour ceux qui le souhaitent, ce rapport peut-être consulté en ligne sur :

<http://agriculture.gouv.fr/sections/publications/rapports/rapport-guene-sur/view>



Avec Michel Barnier, lors de la remise de mon Rapport, à Paris, au Ministère, le 8 janvier 2009

Infrastructures et développement

Champagne : le combat se poursuit...



Le 8 novembre, avec mon collègue et ami Bruno SIDO, nous étions à Laferté-sur-Aube pour soutenir la création de

« l'Association de la Haute-Vallée de l'Aube Champenoise », présidée par Robert ROTH. Autour des élus locaux, nous avons pu témoigner de notre ferme détermination et de l'appui des parlementaires à cette démarche essentielle pour le vignoble haut-marnais.

Par ailleurs, dans le cadre de mes travaux actuels et de mes contacts avec le Ministre de l'Agriculture, Michel BARNIER (cf page 4), j'ai pu obtenir, pour les communes ayant formé recours, un entretien avec les experts nommés pour la révision des délimitations. Elles ont pu, le 13 janvier 2009 à l'INAO d'Épernay, défendre leur dossier de vive voix et en montrer l'enracinement dans le tissu socio-économique et les projets de développement locaux. A suivre.

Le Préfet BLANC, chargé d'une mission de redynamisation du Grand Est en Haute-Marne

A ma demande, le Préfet Hubert BLANC a bien voulu examiner de plus près les problématiques haut-marnaises au regard de la déprise militaire. C'est ainsi qu'avec Bruno SIDO nous l'avons reçu au Conseil Général le 8 décembre 2008, avec les Parlementaires Sophie DELONG et François CORNUT-GENTILLE, le Maire de Langres Didier LOISEAU et le Préfet Yves GUILLOT.

Nous avons pu évoquer tous les dossiers en instance, en termes d'infrastructure et de développement, d'échelon régional et national. Il nous reste à souhaiter que le Préfet BLANC puisse inscrire quelques priorités haut-marnaises dans les propositions de son rapport final (et particulièrement Langres-Delle !)

Il y a GARE et gare...

Je ne sais si d'ici la parution de ce bulletin nous aurons déjà tenu notre « point SNCF » à Chalindrey, mais je ne peux résister à m'exprimer à nouveau sur ce sujet (ou à « me fendre » de quelques remarques, ainsi que le disent les médias !).

Je persiste à prendre la défense de la plateforme multimodale de Chalindrey parce qu'elle va dans le sens de l'histoire et de l'économie. Et avec mon ami Jean-Luc BOUZON (une fois n'est pas coutume) je réitère l'urgence de prendre en compte l'opportunité de la liaison Nord Sud en terme marchand. Le site de Chalindrey doit, à cet égard, réfléchir de manière prospective à son positionnement et pas seulement en termes de défense de l'existant.

Il reste que j'entretiens quelques divergences avec certains concernant le trafic « voyageurs », et je ne crains pas de défendre ma position minoritaire, comme étant mieux fondée. Lorsque je vois se propager le concept de « gare unique du Sud », je redoute que nous nous réengagions dans un syndrome du type électrification du Paris-Bâle, qui nous a coûté un quart de siècle.

Il faut, à cet égard, distinguer deux approches : celle du trafic grandes lignes, et celle du déplacement local.

En matière de grandes lignes : Nous devons continuer à nous battre. Le doublement du TGV Paris-Lyon possède encore une chance de passer à Dijon, via Troyes, et il ne faut pas refuser de tendre la main à Messieurs REBSAMEN et PATRIAT (la liaison Clermont-Ferrand ne le remplacera jamais). La Champagne Ardenne pourrait y mettre tout son poids. Seule cette option pourrait nous laisser imaginer une nouvelle gare... haut-marnaise (qui ne serait sûrement ni centre, ni sud...). L'idée de stopper le TGV Nancy-Marseille à Chalindrey reste une belle idée, mais je persiste à dire que la fréquence de cette destination depuis l'aire d'attraction de Chalindrey relève d'un irréalisme économique au regard des services rendus.

Reste alors le TER qui reliera en juillet Troyes à Dijon en 2h20 (alors que par autoroute on relie sans excès les deux villes en 1h30). Est-il besoin de préciser que cette ligne TER ne peut avoir, dès lors, qu'un rôle de desserte locale, et à



condition de faire deux tronçons Chalindrey-Troyes et Chaumont-Dijon (et non pas d'utiliser une seule machine effectuant le trajet entier en 2h20 !)

Venons-en aux petites lignes de desserte de proximité : Celles-ci nécessitent des arrêts tous les 20 à 30 km afin d'irriguer et de relier le territoire aux villes, y compris Dijon. Elles servent à amener les gens à leur travail ou à l'université, et à accéder aux correspondances. C'est la richesse de notre terroir, et tout particulièrement du Pays de Langres dont c'est la vocation d'accueillir cette population migrante, qui est en jeu. Et dans ce cas, ce serait une hérésie de fermer la gare de Langres. Il serait moins déraisonnable de remettre en route la Crémaillère ! (je galèje : un bon bus suffirait) et il convient également de rouvrir une gare au sud (à Vaux, pourquoi pas ?, et si certains souhaitent que je n'en sois plus le maire pour en admettre l'évidence, discutons-en... pas trop quand même !)

Un rendez-vous important à la Région fin janvier, à l'initiative du Président SIDO, nous permettra de discuter avec Jean-Paul BACHY sur ce sujet. L'enjeu m'apparaît de taille...



La gare de Langres autrefois (carte postale ancienne)

Renouvellement sénatorial

Il est de bon ton, pour d'aucuns, de se gausser de l'âge canonique des sénateurs, qui couleraient des jours, pour ne pas dire des siestes paisibles, entre « hommes » sous les ors et dans le confort du Palais du Luxembourg, que n'atteindraient pas les bruits et les problèmes du monde extérieur ! Sans doute faut-il excuser l'ignorance de certains, mais il convient aussi de confronter les idées reçues à la réalité des faits.

Le renouvellement triennal du Sénat, qui a eu lieu le 21 septembre dernier, portait sur seulement 114 sièges.

Il fait apparaître une diversité indéniable. Et qui progresse à un rythme qui pourrait inquiéter les pensionnaires du Palais Bourbon !...

	Avant renouvellement sénatorial	Après renouvellement sénatorial	Actuellement à l'Assemblée Nationale
% femmes	18,18%	21,87%	18,54%
moyenne d'âge des parlementaires	64 ans	62 ans	57 ans
% de - de 50 ans	4,50%	9,40%	27,38%
% de 51 à 60 ans	29,40%	32,40%	41,42%
% de 61 à 70 ans	43,90%	44,60%	29,12%
% de + de 70 ans	22,20%	13,60%	2,08%

Les chiffres tordent le cou aux vieilles lunes, et l'observateur impartial ne peut que les entériner.

Je crains, cependant, que des analystes autoproclamés ne continuent à entonner le refrain bien connu sur des sénateurs cacochymes voire momifiés !!!



Avec Gérard Larcher, juin 2008
(photo Sénat)

Le nouveau Président du Sénat, Gérard LARCHER, Maire de Rambouillet et Sénateur des Yvelines, docteur vétérinaire, 59 ans (dans la moyenne !) est, par ailleurs, bien connu des Haut-Marnais puisqu'il fut l'invité d'honneur de l'Association des Maires, au Congrès départemental 2002 à Chaumont, alors qu'il n'était « que » Président de la Commission des affaires économiques...



Remise de la Légion d'Honneur à Pierre-Jean Thomas, avec René Protoy, Illoud, décembre 2008

A votre rencontre...



Remise de médailles communales à Busson, en novembre 2008, avec Jacky Gérard, Bruno Sido, Bernard Aubert, Guy Depoison, Guy Roux et François Cornut-Gentille



Inauguration de la zone des 6 éoliennes d'Is-en-Bassigny, septembre 2008, avec Sophie Delong, François Moisson et Yves Guillot

POUR ME JOINDRE

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

→ **Assistants à Chaumont**
Marie LAGLER
et Marie-Christine SIMONNET

10, rue du Dr Michel
52000 Chaumont
Tél. 03 25 31 90 50
Fax 03 25 32 10 59
charlesguene@wanadoo.fr

→ **Assistant à Paris**
Philippe HOUBRON
15, rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06
Tél. 01 42 34 32 60
Fax 01 42 34 41 90
c.guene@senat.fr

Trait d'union
Directeur de la publication : Charles Guené
Conception et impression :
Imprimerie du Petit-Cloître, 52200 Langres
Photos : IPC sauf mention
Dépôt légal : 180108.641